



BAGNOLET, le 20 mars 2018

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Objet : Report des concours de capitaine SPP

Monsieur le Ministre,

Le 8 mars 2018, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises nous informait qu'un concours interne de lieutenant de 2^{ème} classe allait se tenir dans le courant du deuxième semestre 2018. S'agissant d'une demande récurrente des organisations syndicales, l'UNSA SDIS de FRANCE se félicite de cette décision.

Dans le même temps, nous apprenions que, considérant que ce concours est susceptible d'attirer de très nombreux candidats et pourrait ainsi générer des difficultés organisationnelles, la DGSCGC a décidé de décaler l'ouverture des concours externe et interne de capitaine, qui avait été initialement envisagée au deuxième semestre 2018, au premier semestre 2019 pour des résultats au second semestre.

Pour l'UNSA-SDIS de FRANCE, cette situation n'est pas acceptable. D'une part les besoins des SDIS en capitaines sont réels et, d'autre part, il s'agit de l'unique voie d'accès à la catégorie A pour la profession, en 2018.

Un manque de moyens de la DGSCGC doit-il être synonyme d'année blanche pour les lieutenants qui attendent ce concours et pour les SDIS qui en ont besoin ?

Par la présente, nous vous demandons donc de donner à la DGSCGC les moyens nécessaires pour que ces concours externe et interne de capitaine puissent se tenir, dès le deuxième semestre 2018, comme prévu initialement. Les établissements et organismes ayant une véritable expertise dans l'organisation de concours ne manquent pas.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Jérôme FRANCOIS

Secrétaire Général
UNSA SDIS de France